



## Traité Ketouvat

### Michna 5 - Chapitre 3

כִּיצַד שׁוֹתֶה בְּעֵצִיצוֹ, אֶפְלוּ הִיא חֲגֻרָת, אֶפְלוּ הִיא סוּמָא, וְאֶפְלוּ  
הִיְתָה מְכַת שְׁחִין. נִמְצָא בָּהּ דְּבַר עֶרְוָה, אוֹ שְׂאִינָה רְאִינָה לְבֹא  
בְּיִשְׂרָאֵל, אִינוּ רִשְׁאֵי לְקִימָה, שְׁנֹאמֶר, (דְּבָרִים כב) וְלוֹ תִהְיֶה  
לְאִשָּׁה, אִשָּׁה הִרְאִינָה לוֹ:

Le mari est tenu de boire à ce verre flétri, la femme fût-elle bancale, ou aveugle, ou atteinte de la lèpre ; mais s'il trouve qu'après le mariage, elle s'est rendue coupable d'une relation illicite, ou si, sous d'autres rapports, elle n'est pas digne d'entrer dans la communauté d'Israël, il ne pourra plus la garder, comme il est dit (Dévarim 22,19) : elle sera pour lui une femme, si elle est digne de lui appartenir comme telle.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)